

L'ex-libris de Samuel-Théodore Porta, juriste vaudois (1716-1790)

Autor(en): **Morton, Ch.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **39 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-745093>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Wandteppich zwei dieser symbolischen Tiere den umzäumten Freiplatz bewachen als Representanten des dem Thron nächststehenden Prinzen. — Es scheint die Zeichnung des Wandteppichs entworfen worden zu sein, als König Ludwig XI. eben den St. Michaels Orden gegründet hatte und vor der Geburt des Dauphins (dem späteren Karl VIII.), also zwischen dem 1. August 1469 und dem 30. Juni 1470.

L'ex-libris de Samuel-Théodore Porta, juriste vaudois (1716-1790)

par Ch. MORTON

Reproduisant ici l'ex-libris de Samuel Théodore Porta nous y joignons quelques notes sur sa famille et ses armes.

Janinus Porta est le premier de ce nom qui apparaisse à Cully, cela en 1522 et 1537. C'est de lui que descend Louis Henri Porta, né en 1649, fils de Jean Porta, justicier à Cully, tué à Vilmergen en 1656, et de sa seconde femme Claudine de Palézieux dit Falconnet ; Henri fut notaire, justicier, receveur de L.L. E.E., et lieutenant du Chapitre à Lausanne, ayant acquis la bourgeoisie de cette ville en 1688 ; il épousa Elizabeth de Diesbach, fille de Jean Jaques de Diesbach de Berne, et de Rosine Manuel, qui lui donna trois fils qui firent souche : 1^o Daniel, 2^o David et 3^o Benjamin, qui sont tous trois propriétaires, en 1722, d'une maison à la Cité, à Lausanne. Nous les étudierons chacun séparément :

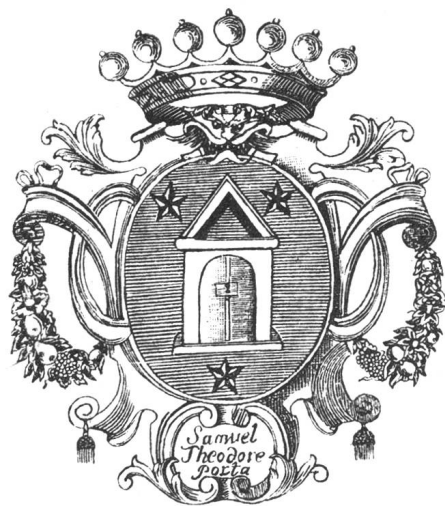


Fig. 84.

1^o. *Daniel Porta*, né le 29 mars 1681, épousa, le 10 novembre 1718, Anne Suzanne

Le Maire, fille de David Le Maire, de Lausanne, dont il eut plusieurs enfants. L'un deux, Marc Antoine Porta, né le 15 mai 1725, entra à l'Académie de Lausanne en 1738, poursuivit ses études en Allemagne et revint à Lausanne où il exerça les fonctions d'assesseur baillival ; il rédigea le « Code des loix des trois mandements de la plaine du gouvernement d'Aigle », paru à Berne en 1772, puis le « Code de la montagne de Diesse », Neuchâtel 1777 ; pour reconnaître ses services, L.L. E.E. de Berne le nommèrent, en 1764, professeur ordinaire et extraordinaire de droit coutumier à l'Académie de Lausanne ; son portrait y figure aujourd'hui dans la salle du Sénat de l'Université. Marc-Antoine Porta épousa en premières noces Charlotte D'Apples, fille de Jean François D'Apples, professeur de grec à l'Académie, et d'Elizabeth Jeanne Charrière de Penthaz, d'avec laquelle il divorça, puis épousa en secondes noces Marie Salomé Straz.

Il habita à la Cité la maison de son père et de ses oncles, qu'il embellit d'une cheminée ornée de ses armes, et de celles portées par sa seconde femme, Marie Salomé Straz, à savoir « d'or à la bande d'azur » (Fig. 85). Marc Antoine Porta mourut à Lausanne le 25 mai 1781.

2°. *David Porta*, né le 20 août 1685, à Lausanne, où il mourut en 1764 ; il exerça le Saint Ministère à Morrens d'abord de 1724 à 1739, puis à Corsier de 1739 à 1764. Il épousa Marie Louise Olivier, fille de Pierre François Olivier, de la Sarraz, ministre à Commugny (de 1684 à 1700) et d'Anne Du Mont, de Crest (Drôme), qui lui donna six enfants, (trois fils et trois filles) dont quatre moururent célibataires ; les deux autres étaient : 1° Jeanne Margerite Porta, qui épousa le 21 août 1754, à La Tour de Peilz, Jean Louis Muret, pasteur, né en 1715, fils de Pierre Philibert Muret, membre des XXIV de Morges ; ils eurent postérité. 2° François Samuel Théodore Porta, qui fit exécuter l'ex-libris sur lequel nous allons revenir, né à Lausanne le 3 décembre 1716 ; le 16 avril 1742, il reçut sa patente d'avocat, et se distingua dans le droit comme son cousin ; il fut membre du LX de Lausanne. Nous avons de lui cinq traités juridiques restés manuscrits¹ qui sont de remarquables travaux ; mais son ouvrage le plus célèbre est, à juste titre, les « Principes sur la formalité civile-judiciaire du Pays de Vaud » publié à Lausanne en 1777 ; cet excellent traité de procédure est encore consulté aujourd'hui.

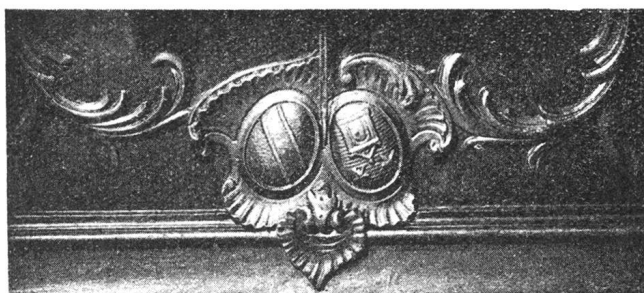


Fig. 85.

Samuel Théodore Porta épousa en 1743 Françoise Fléchier, née le 25 décembre 1717 à Calvisson (Gard), dont il eut postérité, et mourut à Lausanne en octobre 1790.

3°. *David Benjamin Porta*, dit le Chevalier Porta, né en 1687, capitaine de dragons ; il épousa Andrienne de Martines, fille de Henri de Martines, de Morges et de Juliane Damond, de Nyon (voir *Archives héraldiques suisses* 1907, p. 47, 52 et 64) ; ils eurent trois filles.

Ces notes sont destinées à préciser les rapports de parenté qui unissaient deux des juristes les plus distingués du Pays de Vaud ; l'un d'eux, Samuel Théodore Porta, bibliophile aussi, a fait exécuter l'ex-libris ici reproduit, qui n'est pas signé mais que nous croyons pouvoir attribuer au graveur Heinrich Brupacher, ainsi que l'ex-libris du doyen Muret, beau frère de Samuel Porta (voir *Archives héraldiques suisses* 1913 p. 82) en les comparant aux pièces signées de ce graveur spécialement à l'ex-libris de Benjamin Rosset, de Lausanne² ; ces trois pièces présentent dans les détails des couronnes, des cartouches des analogies frappantes ; l'ensemble des compositions est analogue.

Sur cette marque de bibliothèque (Fig. 84) se trouvent les armes Porta : « D'azur à la porte d'argent, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef, une en pointe. » Le fronton de la porte est ici évidé d'azur ; il faut n'y voir qu'une fantaisie du graveur. Sur la cheminée mentionnée plus haut (Fig. 85) se trouvent ces mêmes armes, mais sans étoile en pointe : c'est une variante assez fréquente ;

¹ Voir : A. de Montet, *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*.

² Voir : Em. Stieckelberger, *Das Ex-libris in der Schweiz und in Deutschland*, Bâle 1904 p. 96.

entln la porte d'entrée de cette maison de la Cité est ornée d'un motif en fer forgé où se retrouve le meuble des armes.

Sources et bibliographie : Etat-civil et collections Du Mont aux Arch. cant. vaud. ; collections Dumur au Vieux-Lausanne ; A. de Montet : Dict. biographique des Genevois et des Vaudois ; Revue historique vaudoise 1915 p. 358, article de M. Bridel sur la maison Porta, et 1919, p. 380, art. de M. Gilliard sur S. Th. Porta ; nous remercions spécialement M. Porta, ancien pasteur, des renseignements qu'il nous a aimablement communiqué.

Les armes des comtes de Genève

par JACQUES LAMUNIÈRE.

Il peut être intéressant de relever que des armes, qui comptent parmi les plus illustres de notre pays, sont aujourd'hui portées par une maison régnante. En effet, les *cinq points d'or équipolés d'azur* de la famille de Genève, qui ont été

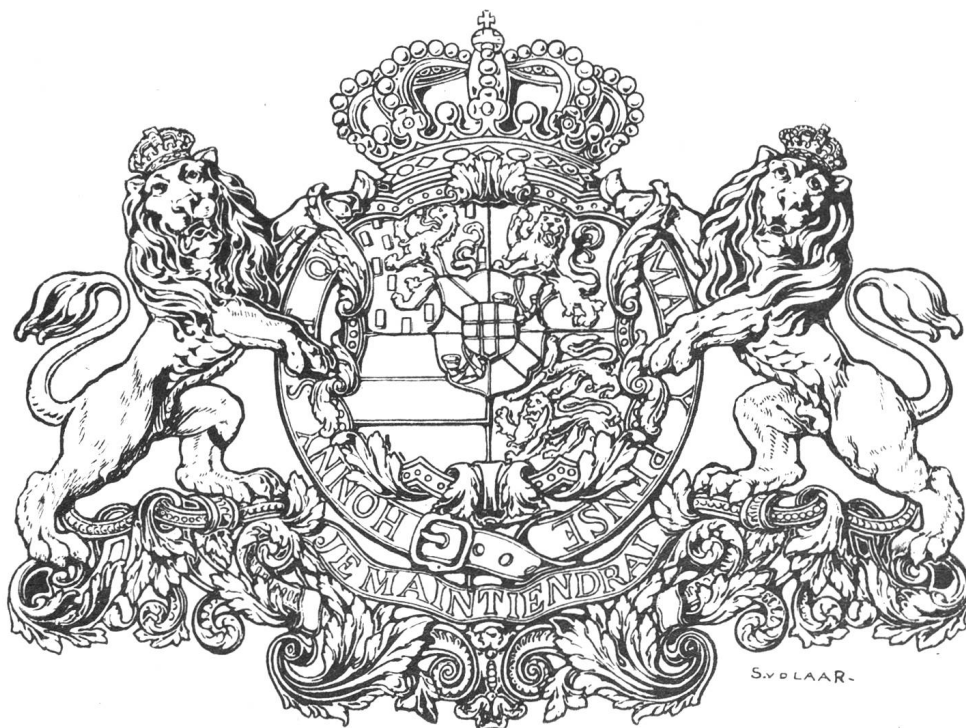


Fig. 86. — Armoiries de Guillaume III d'Orange-Nassau, roi d'Angleterre.

surmontés d'une couronne comtale avec leurs premiers possesseurs, d'une tiare avec Clément VII, d'un diadème princier avec les Orange, le sont aujourd'hui d'une couronne fermée avec la famille royale des Pays-Bas, car ils figurent dans les grandes armes de la souveraine de ce pays.

Voici comment ce noble écu a passé des bords du Léman à ceux du Zuiderzee :